

## Politique sociale

### ► Bruno Le Maire promet d'aider « les entreprises saines à passer le mur de la dette »

« Il y a certaines entreprises, des PME, qui vont se trouver face à un mur de la dette dans les semaines et les mois qui viennent alors que ce sont des entreprises saines. J'ai voulu leur dire très clairement que nous ne laisserions tomber aucune entreprise saine dans le pays », a déclaré le ministre de l'Économie Bruno Le Maire le 23 avril, à l'issue d'une rencontre avec les secteurs de l'hôtellerie et du tourisme de Saint-Malo. Il a indiqué « travailler à un dispositif d'accompagnement » qui sera finalisé « d'ici quinze jours à trois semaines ». « Nous aurons une alerte précoce pour repérer ces entreprises », « un interlocuteur unique » et « en troisième lieu des réponses financières adaptées nouvelles », a-t-il expliqué. Après le retour à l'activité, les aides accordées seront retirées « progressivement » et « nous allons accompagner dans les semaines qui viennent de réouverture tous les secteurs qui depuis 14 mois vivent au ralenti », a-t-il dit. *Source AFP*

## Droit du travail

### ► Plateformes : AvoSial inquiet d'une assimilation des travailleurs indépendants à des salariés

L'ordonnance sur la représentation professionnelle des travailleurs de plateformes « assimile les travailleurs indépendants aux salariés et menace la sécurité juridique et la liberté des relations qui peuvent exister entre les travailleurs et les entreprises », a estimé, dans un communiqué de presse du 22 avril, le syndicat d'avocats d'entreprises en droit social AvoSial (*v. l'actualité n° 18292 du 23 avril 2021*). Précisant qu'elle « intègre, au sein du Code du travail, de nouvelles dispositions relatives à la représentation des travailleurs de certaines plateformes », AvoSial souligne que « ce code ayant vocation à régir les relations entre les employeurs et les salariés, le simple fait que ces dispositions y soient intégrées renforce l'assimilation des indépendants aux salariés ». C'est d'ailleurs, ajoute-t-il, « un argument soulevé de manière récurrente dans les contentieux en requalification ». Le syndicat souligne par ailleurs que l'ordonnance prévoit « une différence de traitement entre les travailleurs des plateformes de mobilité et les travailleurs des autres plateformes ». Différence qui « pourrait

s'analyser comme une rupture d'égalité devant la loi », estime-t-il. Enfin, « bien que favorable à la mise en place d'une autorité indépendante, AvoSial s'interroge sur les modalités d'organisation de cette instance », soulignant notamment que « les travailleurs des plateformes sont "noyés" au milieu des autres représentants dont le texte ne fixe d'ailleurs pas le nombre. Or, il semblerait logique qu'ils soient représentés de manière majoritaire », selon AvoSial.

## Retraite

### ► Jean Castex confirme la revalorisation des petites retraites agricoles au 1<sup>er</sup> novembre

Le Premier ministre, Jean Castex, a confirmé le 23 avril lors d'un déplacement à Marignac (Puy-de-Dôme), que les petites retraites agricoles seront bien revalorisées à partir du 1<sup>er</sup> novembre (*v. l'actualité n° 18293 du 26 avril 2021*). Cette revalorisation coûtera 280 millions d'euros chaque année et sera financée par la solidarité nationale, a-t-on précisé de source gouvernementale. Il faut « tout faire pour rendre ce métier attractif » et cela « passe aussi par des retraites qui soient garanties à un niveau décent », a déclaré Jean Castex le 23. « Cette mesure était d'autant plus urgente que près de la moitié des agriculteurs et des agricultrices seront en situation de prendre leur retraite dans les dix années à venir et que les montants des retraites et les pensions versées actuellement sont les plus basses de tous les secteurs d'activité », ont réagi les Chambres d'agriculture, dans un communiqué. *Source AFP*

## Maladie

### ► Les opticiens ne voient « pas de déniement de l'offre 100 % santé »

Pointés du doigt par le gouvernement pour de possibles réticences à promouvoir la réforme du « 100 % santé » et ses lunettes intégralement remboursées, les opticiens se sont défendus le 23 avril de tout « déniement », chiffres à l'appui. « Les opticiens n'ont pas dénigré l'offre 100 % santé », a affirmé André Balbi, président du principal syndicat de la profession (ROF), lors d'une conférence de presse. Pour preuve, 17,6 % des verres et montures ont été vendus dans ce cadre fin 2020, selon une étude réalisée pour le ROF par l'institut Xerfi sur la base de 355 000 factures émises en octobre et novembre. Pour André Balbi, « il y a peu de chances que ça monte beaucoup plus haut », car la plupart des complémentaires santé permettent déjà

d'acheter des lunettes sans ou à peu de frais. D'ailleurs, dans le sillage de la réforme, « le reste à charge a baissé sur tout le marché ». Contacté par l'AFP, le cabinet d'Olivier Véran est « satisfait » de cette tendance, mais considère que les opticiens peuvent réaliser jusqu'à 25 % de ventes en « 100 % santé », à condition de jouer pleinement le jeu. « Pour que les gens aient le choix, il faut que ce soit présenté de manière neutre » et pas seulement aux bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S), souligne l'entourage du ministre, alors qu'une enquête de la DGCCRF a déjà relevé « 60 % d'anomalies » dans 300 magasins visités depuis fin 2020. Un chiffre qui « mélange anomalies mineures et majeures », a rétorqué André Balbi, soutenant que la moitié des clients du « 100 % santé » ne sont pas des bénéficiaires de la C2S. Il a pointé au passage le rôle des complémentaires qui « n'ont pas voulu avancer sur le tiers payant », qui doit être généralisé début 2022 pour le « 100 % santé ». *Source AFP*

## RSE

### ► La CGT appelle à la mobilisation le 9 mai « pour une transition sociale et écologique juste »

« À l'issue de l'examen à l'Assemblée nationale du projet de loi "climat et résilience" verrouillé par la majorité au pouvoir, la CGT appelle les salarié.e.s, les retraité.e.s et les privé.e.s d'emploi à poursuivre la mobilisation pour une transition sociale et écologique juste, le 9 mai prochain, dans toute la France », a-t-elle annoncé dans un communiqué de presse du 23 avril. « Ce projet de loi, bien loin de l'exigence de justice sociale, ayant animé la convention citoyenne pour le climat, n'est qu'une stratégie de "greenwashing" dont de nombreuses entreprises se sont d'ores et déjà emparées pour poursuivre impunément leurs plans de délocalisation et de licenciement », déplore la CGT, citant notamment « Bosch, la Sam », ou encore la « fermeture d'une partie du site Total de Grandpuits ». Elle demande ainsi, notamment, d'« anticiper et planifier l'évolution des emplois avec l'ensemble des travailleurs qui sont les plus à même de définir leurs besoins en formation et la mutation de leurs métiers quand cela est nécessaire », de « planifier les créations d'emplois qualifiés pour accompagner la transition » et de « donner les moyens financiers aux entreprises et aux travailleurs et travailleuses en termes de recherche et développement ».